Date de transmission de l'acte: 06/06/2025
Date de reception de l'AR: 06/06/2025

République fr

LOZER

048-214801854-DE_2025_014-DE
A G E D I

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 05 juin 2025

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 27/05/2025

cinq juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée,s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 6

Votants: 6

Pour: 6

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandre BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Alain BERNON

Représentés:

Excusés: Gérard ANDRE, Florence BARNINI, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Clément GALTIER

Absents:

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Approbation du procès-verbal du 10 avril 2025 - DE_2025_014

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal rédigé de façon synthétique de la séance du 10 avril 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du 10 avril 2025.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le secrétaire de séance

Pierre BONNEFILLE

Le président de séance

Suzanne BADAROUX

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le